

<https://www.snetap-fsu.fr/Classe-Agro-Veto-post-BTSA-BTS-le-SNETAP-FSU-continue-d-interroger-la-DGER.html>



Classe Agro-Véto post BTSA-BTS : le SNETAP-FSU continue d'interroger la DGER

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : mardi 27 juin 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 12 mai dernier a eu lieu un dernier groupe de travail sur la transformation des classes ATS BIO. Voici ici le courrier que le SNETAP-FSU a adressé à la DGER concernant les interrogations qui demeurent. Certaines de ces questions restées sans réponse participent à fragiliser la réforme.

La présentation diffusée en séance :

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)

Monsieur le Sous Directeur à l'enseignement supérieur,

Nous continuons de nous interroger :

- sur la possibilité ouverte à tous les [BTSA](#) (sauf DATR et TC) de pouvoir postuler à ce concours compte tenu de l'absence de Physique-Chimie ou de Biologie-Écologie suffisante dans le cursus de certains BTSA ;
- sur la solidité du système (seulement 150 étudiant.es sur.es) et souhaiterions avoir connaissance de l'origine et devenir des "autres étudiant.es" qui pourraient fréquenter ces classes Agro/Veto post BTSA ;
- sur la liste des [BTS EN](#) qui permettraient l'accès à ces classes ;
- sur le contenu de l'aide à l'orientation prévue et financée comme des heures de colle.

Nous demandons :

- que la commission d'harmonisation (article 3 de l'arrêté) soit également composée d'un.e représentant.e des futures écoles d'accueil des étudiant.es (à savoir un.e représentant.e des écoles Veto et un.e des écoles Agro) ;
- que les oraux du concours comprennent des QCM (ou autres modes de sélection) sur des sujets académiques en plus des mini-entretiens multiples ;
- que soit mis en place un groupe de travail pour définir les mini entretiens multiples ;
- que des accords locaux entre Université et établissements d'accueil de ces classes soient obligatoirement mis en place pour anticiper des éventuels "erreurs de parcours" et mettre en place des équivalences pour les étudiant.es qui échoueraient ;
- que soient connus les éléments de critères du dossier (écrit du concours).

Restant à votre disposition pour tout échange

Cordialement

Pour la délégation

Vanessa LOUZIER et Yoann VIGNER

Secteur Pédagogie-Vie scolaire du SNETAP-[FSU](#)